

Les grandes fonctions de l'entreprise

La fonction comptable

Ce cours vous est proposé par Véronique Pérès, Maitresse de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Côte d'Azur, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Glossaire

Annexe aux comptes annuels : texte rédigé avec des mots qui apporte des compléments d'informations sur le bilan et le compte de résultat de l'entreprise qui sont des documents chiffrés.

Assemblée générale : c'est la réunion de l'ensemble des porteurs de titres d'une société (actionnaires ou associés) qui permet à ceux-ci de s'informer sur la gestion de l'année écoulée.

Auditeur légal : cf. commissaire aux comptes

Bilan : document chiffré qui donne une description statique (c'est à dire à une date donnée) de la valeur des éléments qui constituent l'entreprise.

Commissaire aux comptes : c'est l'auditeur, imposé par la loi dans certaines entreprises, qui certifie les comptes de façon indépendante en exprimant son opinion sur leur régularité et leur sincérité dans un rapport écrit qui engage sa responsabilité, devant l'Assemblée générale.

Comptabilité analytique : c'est une comptabilité dite « de gestion » qui permet de détailler de façon analytique les charges et produits de la comptabilité générale afin de calculer le coût de revient des produits.

Compte : C'est l'élément qui regroupe tous les flux chiffrés portant sur un même élément. Il est identifié par un nom et par un numéro. Les comptes sont classés soit par numéro de compte (ce qui donne une balance comptable) soit par nature (ce qui donne deux des états financiers : bilan et compte de résultat).

Comptes annuels : ensemble des trois documents obligatoires, formé par le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes annuels. Ils sont établis à une date donnée (dite date de clôture) pour une période de 12 mois dite « exercice comptable ». Ils doivent être approuvés par

l'Assemblée générale des associés ou actionnaires et sont ensuite déposés au greffe du Tribunal de Commerce pour pouvoir être consultés par tout le monde.

Compte de résultat : document chiffré qui retrace la performance d'une entreprise. A la différence du bilan, il donne cette information sur une seule période de 12 mois, sans prendre en compte ce qui s'est passé avant l'exercice comptable considéré. La performance peut être un bénéfice si les ventes sont supérieures aux achats ou une perte.

Contrôle interne : c'est un ensemble de procédures mises en œuvre par la Direction d'une entreprise et qui permet une maîtrise des opérations de celle-ci, pour la réalisation d'objectifs stratégiques bien définis.

Clôture (date de clôture) : date à laquelle sont établis les comptes annuels. C'est donc le dernier jour de l'exercice comptable.

EIP, entité d'intérêt public : ce terme désigne à la fois les sociétés cotées, les banques, les assurances, les mutuelles ...

États financiers : voir « comptes annuels »

Exercice comptable : période de 12 mois pour laquelle on établit les comptes annuels.

Expert-comptable : personne qui intervient à titre de prestataire dans une entreprise pour la conseiller et tenir la comptabilité et établir ses comptes annuels éventuellement. C'est une profession réglementée avec une prérogative d'exercice.

Flux : mouvement à l'entrée ou à la sortie de l'entreprise de biens matériels et physiques (flux réel) ou mouvement d'entrée ou de sortie d'argent (flux monétaire ou financier). Il existe aussi des flux dits quasi-réels quand il s'agit d'éléments incorporels (un service par exemple)

Image fidèle : c'est le principe comptable central que doivent respecter les états financiers. Il est présumé lorsque le préparateur de ces états fait preuve dans leur établissement de régularité et de sincérité.

Inventaire : recensement de tous les éléments de l'entreprise, que ce soient ses possessions (stocks, immobilisations, créances, ...) ou de ses dettes, pour attester de leur existence et de leur valeur.

Journal : document qui sert à enregistrer chronologiquement les opérations de l'entreprise, les flux sous forme de données chiffrées. Il est, en général, tenu mois par mois et type d'opérations par type d'opérations (les achats de tel mois, les ventes de tels mois ...)

Livres comptables : cf. registres comptables

Plan comptable : c'est l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité. Il est assorti d'un « plan de comptes » qui est la liste des comptes ordonnées par numéro (voir « compte »)

Registres comptables ou livres comptables : ce sont tous les documents obligatoires qui sont demandés en cas de contrôle de l'Administration fiscale (journaux, balance, grand-livre)

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise, comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.